

Principe de réservation MIQUELON



1. Généralités



Le BWA 510 **MIQUELON** de 2012 est équipé du moteur HB YAMAHA 60 CV de 2004 précédemment mise en place sur la vedette de servitude TERRE NEUVE du CNMT. Il a été acquis par l'Association des Régatiers de la Marine à Toulon (www.armtoulon.fr), association loi 1901 affiliée à la Fédération des Clubs de la Défense (FCD). MIQUELON est assuré tout risque à la GMF. Il est équipé pour une navigation à moins de 2 Nq d'un abri.

Un accord entre l'ARMT et le CNMT permet de le stationner sur remorque à Port Salins (place 12 avant dernière place au fond à gauche) et à flot, côté Sud-Ouest de la panne du CNMT à Port Pothuau.

MIQUELON est utilisable par toute personne membre de l'ARMT, sous réserve de disponibilité. Seuls les membres de l'ARMT ayant payé une cotisation annuelle – dits **Membres Miquelon** – sont dotés des clefs et sont autorisés à réserver le semi-rigide pour leur utilisation propre ou celle d'un membre de l'ARMT ; dans ce deuxième cas, l'ARMT ne reconnaîtra que le Membre Miquelon comme interface, y compris en cas de frais et/ou de légalité du prêt. L'argent mis en commun par les Membres Miquelon - ~400 euros en 2018 pour l'année et ~4 membres MIQUELON – est intégré dans le budget global de l'association ; cet argent à vocation à couvrir les frais d'assurance, d'armement, de carénage et d'entretien du moteur.



MIQUELON est idéalement prévu pour les sports nautiques (niveau débutant), le ralliement à une plage de Porquerolles, le ralliement d'un point de mouillage d'un voilier du CNMT, éventuellement en restant à couple la nuit. MIQUELON peut aussi servir à des manifestations nautiques.

2. Principe

- Le chef de bord doit être membre ARMT et licencié FCD. Si le chef de bord n'est pas un Membre Miquelon, il ne peut utiliser MIQUELON qu'après accord explicite d'un Membre Miquelon, qui assume ce *sous prêt*.
- Le Membre Miquelon **réserve la période demandée par « invitation outlook »** à l'adresse fournie par l'ARMT. Cette adresse ne doit pas être communiquée à des personnes non Membre Miquelon. Le planning de réservation est disponible sur www.armtoulon.fr, menu MIQUELON.
- A la prise en charge, **un « inventaire » est à réaliser par le chef de bord via le formulaire** du site. A la restitution, **un « compte rendu » est à réaliser par le chef de bord** via le formulaire du site.
- L'essence et les frais de stationnement sont à la charge du membre, ainsi que d'éventuels frais de remorquage pour rallier MIQUELON à son port base.

Fait à Toulon, le 09 mars 2018

P.FELIX, président de l'ARMT